

SÉANCE DU 1 SEPTEMBRE 2008

~~~~~

Date de convocation : 25 août 2008

L'an deux mille huit, le premier septembre à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M Lucien MAURY et M. Dominique JOUVE absents excusés.

Procuration de M. Lucien MAURY à M. Christian ROUX et de M. Dominique JOUVE à M. Pierre LAURENT.

L'ensemble du conseil municipal souhaite un prompt rétablissement à Dominique JOUVE.

Madame Sara LAMBERT a été nommée secrétaire de séance.

1) Le procès verbal de la séance du 7 juillet deux mille huit est approuvé à l'unanimité après lecture.

2) P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) : La consultation des services est achevée. M. le Maire propose donc de lancer l'enquête publique. La procédure sera terminée en début d'année 2009. Par contre, concernant les zones « Marcellin » il faudra envisager une révision qui durera environ 6 mois. Concernant la zone des Estangs, le projet d'alimentation en eau du hameau est en cours ce dossier devrait aboutir dans un délai raisonnable de 2 à 3 ans. Par contre, pour ce qui concerne la zone de la ferme un dossier relativement complexe est à prévoir avec une étude paysagère. Un rond point pour desservir la zone doit être envisagé mais ceci dépend de la volonté du Conseil Général.

3) Emprunts Achat terrain Marcellin : M. Lucien GOLLE présente les propositions des banques. Après délibération, l'assemblée délibérante décide de souscrire un emprunt sur 20 ans de 380 000 € et un court terme T.V.A. de 20 000 €. Les propositions des banques seront étudiées et la mieux disant sera choisie.

4) Assainissement des Estangs : l'entreprise Epur Nature a été contactée. Une visite sur le terrain sera programmée. M. le Maire précise que l'absence de roseaux n'empêche pas le fonctionnement de la station.

5) Eau : M. Christian ROUX fait le point des productions, soit :

- 2006 : 57 837 soit 240 m3/jour

- 2007 : 56579 soit 235 m3/jour

- 2008 : 76736 soit 319 m3/jour

Compte tenu de la pluviométrie de ce premier semestre, ce fort débit a permis de ne pas faire appel au réseau de Nyons.

6) Terrain à côté de l'école : M. Lucien GOLLE explique que l'entretien avec Mme Marcuzy n'a pas été concluant. Il semble que la déclaration d'utilité publique soit la seule solution. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité mandat au Maire pour déclencher la D.P.U..

Concernant le terrain du bas les négociations avec les propriétaires sont en cours.

7) Temples : quelques réparations sont prévues.

8) Abri Bus Novézan : le terrain sera borné et acheté à 6 € le m<sup>2</sup>. La construction sera prévue après les vendanges.

9) Ecole : les peintures de la classe maternelle et de la garderie sont achevées. La garderie a été également isolée.

10) Personnel communal :

- il a été fait appel à l'association Ile de Nyons pour assister Philippe LECOLLAIRE aux travaux de la salle Duplan et à l'école.

- suite à l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe de Mme GALLICCHIO Jacinthe le Maire propose de la nommée à ce poste. Approuvé à l'unanimité.

- Centre de Gestion de la Drôme : pour assurer la mission de conseil en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour la collectivité il est nécessaire de signer une convention. Cette assistance étant indispensable et gratuite le conseil approuve à l'unanimité.

11) Divers :

- Elections Sénatoriales : organisation du transport,
- S.D.E.D. (Syndicat départemental d'Electricité de la Drôme) : le compte rendu annuel est à la disposition des membres du conseil en mairie,
- Vente en bordure de route : après renseignements pris auprès de la Direction Départementale de la Concurrence et des Fraudes, M. le Maire explique que le conseil n'a aucun droit d'interdire M. LAINE de vendre en bordure de route.
- Taxes de séjours : M. Christian ROUX est chargé de la mettre en place,
- Panneaux solaires « Solairedirect » : suite à la visite des sites, il apparaît que le projet sera difficilement envisageable sur Venterol.
- M. Denis GALLAND propose de faire un mot concernant les sénatoriales sur le prochain bulletin municipal. Mme Marie-Claude FOURNET est chargée de rédiger l'article. Par ailleurs, concernant la stèle chez M. DURAND, il serait préférable pour des raisons de sécurité de la déplacer. Enfin, M. Raymond FAGE demande s'il serait envisageable de raccorder à l'assainissement collectif le quartier du Point de Novézan. Le projet a déjà été envisagé mais risque de prendre un certain temps. Les propriétaires ne doivent pas se précipiter à faire un assainissement individuel.
- Règlement Cimetière : le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.